

## Compte rendu de séance du Conseil Municipal

### Séance du 1 Février 2024

L' an 2024 et le 1 Février à 20 heures , le Conseil Municipal de la commune de Vireux Molhain, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,salle du conseil municipal sous la présidence de DEVRESSE Jean Pol Maire.

**Présents** : M. DEVRESSE Jean Pol, Maire, Mmes : FLODROPS Ingrid, FRAINCART Aurore (arrivée à 20h20), GANTOIS Renée, GUMEZ Sandrine, HELLEBOUT Ludivine, PROFILI Maria Lina, MM : BRAIBANT Jean Louis, CLAUDET Franck, DENIS Frédéric, GONTHIER Jérôme (arrivé à 20h10), HUSSON Philippe, LAURENT Fabrice (arrivé à 20h10), MASSON Romain, RASQUIN Fabrice

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 15

**Date de la convocation** : 15/01/2024

**Date d'affichage** : 15/01/2024

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture

le : 05/02/2024

et publication ou notification

du : 05/02/2024

**A été nommé (e) secrétaire** : Mme GUMEZ Sandrine

#### **Ordre du jour**

- 1°) Affaires financières et comptables
- 2°) Demandes de subvention
- 3°) Autorisation d'engagement de 25% des dépenses d'investissement 2023 sur 2024
- 4°) Convention-cadre de partenariat relative à l'espace numérique de travail dans les écoles de l'académie de Reims
- 5°) Demande de subvention à l'Agence de l'eau pour les travaux rue du 18 juin

- 6°) Bail de chasse
- 7°) Personnel communal et affaires y afférent
- 8°) Questions diverses
- 9°) Informations du Maire :

## **Objet des délibérations**

### **SOMMAIRE**

Cotisation à l'association des Maires Ruraux des Ardennes  
Subvention à l'école de Football  
Haybes-Fumay-Fépin-Hargnies-Rancennes-Vireux  
Convention financière avec l'ADV Le Lien pour 2024  
Autorisation d'engagement de 25% des dépenses d'investissement 2023 sur 2024  
Convention cadre de partenariat relative à l'espace numérique de travail dans les écoles de l'académie de Reims  
Demande de subvention à l'agence de l'Eau Rhin Meuse pour les travaux rue du 18 juin  
Bail de chasse  
Création d'un emploi saisonnier  
Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h. Mme GUMEZ est nommée secrétaire de séance à l'unanimité. Le compte rendu de la séance du 13.12.2023 est approuvé à l'unanimité.

#### **réf : 2024-001 Cotisation à l'association des Maires Ruraux des Ardennes**

Mrs GONTHIER et LAURENT et Mme FRAIN CART ne sont pas présents.  
Le Conseil Municipal,

Après vote et délibération à l'unanimité,

**DECIDE** de régler à l'association des Maires Ruraux des Ardennes la cotisation 2024 de 95 €.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

#### **réf : 2024-002 Subvention à l'école de Football Haybes-Fumay-Fépin-Hargnies-Rancennes-Vireux** Mme FRAIN CART n'est pas présente.

Le Conseil Municipal,

Vu le courrier de l'école de football Haybes – Fumay – Fépin – Hargnies – Rancennes – Vireux présentant le projet de tournoi à Barcelone du 23 au 28.05.2024,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** d'accorder l'octroi d'une subvention de 1 000.00 € à l'école de football Haybes-Fumay-Fépin-Hargnies-Rancennes-Vireux. A titre éducatif et selon la volonté de l'école, il sera demandé une action civique des enfants concernés en contrepartie.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

*Mme GUMEZ, Mme PROFILI et Mme FLODROPS ne sont pas pour une contrepartie afin de respecter l'équité avec le club Nord Ardennes qui a une subvention du SIVOM sans contrepartie.*

**Demande de subvention de la Croix Rouge Française et subvention à l'AFM**

**Téléthon** : Le point est reporté. Un dossier de demande de subvention sera envoyé pour étude en commission de finances.

*Monsieur Le Maire précise que l'association Croix Rouge bénéficie d'un local et de l'utilisation de salle à titre gratuit.*

**réf : 2024-003 Convention financière avec l'ADV Le Lien pour 2024**

Mmes GUMEZ et GANTOIS et MM HUSSON et DENIS ne prennent pas part aux délibérations ni au vote.

Le Conseil Municipal,

Vu la convention financière pour l'année 2024,

Vu le courrier de l'ADV Le Lien de demande d'acompte,

Considérant toutes les actions menées par l'ADV Le Lien pour la commune,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** d'autoriser le Maire à signer la convention financière pour l'année 2024 avec l'ADV Le Lien, pour verser un acompte sur subvention de 30 000 € le 02.02.2024 et des acomptes de 9 737.27 € par mois de février à décembre 2024.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

*Mr DEVRESSE précise que la subvention communale ne doit pas servir de variable d'ajustement lors de l'élaboration du budget. Des financements doivent être recherchés. Il faut également une transparence et une équité des tarifs pratiqués entre les communes. Il faut recentrer les activités sur celles obligatoires, la CAF demande parfois plus de moyens coûteux pour obtenir un financement d'action.*

**réf : 2024-004 Autorisation d'engagement de 25% des dépenses d'investissement 2023 sur 2024**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 15 de la Loi 88-13 du 5 janvier 1988 d'amélioration de la décentralisation qui permet aux communes, sur autorisation du Conseil Municipal d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget

primitif 2024 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, non comprise les dépenses afférentes au remboursement d'emprunt,  
Vu les dépenses d'investissement du budget primitif et des décisions modificatives 2023 qui s'élèvent à 903 150.00 €,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024, à hauteur de 25% des prévisions budgétaires 2023 dans la limite de 225 787.50 € comme suit :

	Chapitres	Prévu 2023 BP+DM+RAR 2022	25%
Immobilisations incorporelles	20	6 100.00	1 525.00
Subvention d'équipement	204	0.00	0.00
Immobilisations corporelles	21	887 050.00	221 762.50
Immobilisations en cours	23	10 000.00	2 500.00
Total		<b>903 150.00</b>	<b>225 787.50</b>

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2024-005 Convention cadre de partenariat relative à l'espace numérique de travail dans les écoles de l'académie de Reims**

Le Conseil Municipal,

Vu le courrier du 20.11.2023 de l'Inspection Académique de l'Education Nationale de Charleville présentant le projet d'Espace Numérique de Travail pour les écoles de l'académie de Reims,

Après avoir pris connaissance de la convention-cadre relative à l'Espace Numérique de Travail dans les écoles de l'académie de Reims,  
Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** d'autoriser le Maire à signer la convention-cadre relative à l'Espace Numérique de Travail dans les écoles de l'académie de Reims.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2024-006 Demande de subvention à l'agence de l'Eau Rhin Meuse pour les travaux rue du 18 juin**

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de prévention des inondations rue du 18 juin,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** d'approuver le coût des travaux à 64 405.00 €HT et demander une subvention à l'agence Rhin Meuse suivant le plan de financement ci-dessous :

Coût prévisionnel des travaux :	64 405.00 €HT
soit 77 286.00 € TTC	
Subvention DETR Etat 30%	19 321.50 €
Subvention Agence de l'eau Rhin Meuse 40%	25 762.00 €
Participation communale	19 321.50 €
Commune TVA	12 881.00 €

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Madame GUMEZ demande si il y a une garantie décennale afin de faire jouer la responsabilité du maître d'œuvre.

*Monsieur Le Maire reprend contact avec le cabinet DUMAY pour connaître les responsabilités dans cette affaire du maître d'œuvre et de l'entreprise.*

**réf : 2024-007 Bail de chasse**

Mr DEVRESSE intéressé par la question ne prend pas part aux délibérations et au vote.

Le Conseil Municipal,

Vu le bail de chasse qui se termine le 31.03.2024,

Vu la demande de la Société de chasse de Vireux Molhain de location de la chasse à compter du 01.04.2024,

Considérant que la concession d'occupation de l'abri de chasse prend fin avec le bail,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** d'autoriser le Maire à signer le bail de chasse avec la Sté de chasse de Vireux Molhain pour une durée de 3 ans du 01.04.2024 au 31.03.2027 pour un prix de location de 5 977.28 € par an sans révision.

**DECIDE** d'autoriser le Maire à signer avec la Sté de chasse de Vireux Molhain la concession d'occupation d'un abri de chasse à titre gratuit du 01.04.2024 au 31.03.2027.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2024-008 Création d'un emploi saisonnier**

Le Conseil Municipal,

Vu la Loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-I-1,

Considérant qu'il est nécessaire pour les besoins du service technique pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, de créer un emploi non permanent d'Adjoint technique pour assurer les fonctions d'Agent d'entretien des espaces verts bâtiments et voiries sur le grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie

hiérarchique C,  
Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** la création d'un emploi non permanent à temps complet 35/35<sup>ème</sup> dans le grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie C aux services techniques pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 3 mois du 15.02.2024 au 14.05.2024.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par contrat à durée déterminée.

La rémunération sera calculée compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

**DECIDE** de dégager les crédits correspondants.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : **2024-009** **Création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité**  
Le Conseil Municipal,

Vu la Loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-I-1,

Considérant qu'il est nécessaire pour les besoins du service technique et pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, de créer un emploi non permanent d'Adjoint technique pour assurer les fonctions d'agent d'entretien des bâtiments sur le grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C,

Après délibération et vote à l'unanimité,

**DECIDE** la création d'un emploi non permanent à temps non complet 20/35<sup>ème</sup> dans le grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie C au service technique pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 1 an du 14.02.2024 au 13.02.2025.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par contrat à durée déterminée.

La rémunération sera calculée compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

**DECIDE** de dégager les crédits correspondants.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Questions diverses :**

NEANT

### Complément de compte-rendu:

Mr HUSSON demande l'avancée du dossier d'un agent : il est toujours en congé maladie.

Mr RASQUIN demande l'installation de bacs à sel sur le quartier du Maroc.

Mr LAURENT demande si il y aura bien dissimulation des réseaux rue pasteur. Mr DEVRESSE informe que c'est prévu.

Mr GONTHIER demande si une étude sur l'éclairage public solaire ne pourrait être faite.

Mr DENIS demande si il est toujours opportun de rester dans le SIVOM. Mr DEVRESSE explique qu'il est compliqué d'en sortir. Mr HUSSON remarque qu'il serait judicieux que la présidence change de commune 1 fois sur deux.

Il est signalé un éboulement derrière la rue des tilleuls.

Mme PROFILI signale un véhicule mal garé rue de l'égalité et que le panneau d'affichage de la Montagne des vignes ne fonctionne plus.

Mme GUMEZ rappelle que la circulation des piétons est dangereuse rue du béchu, la luminosité n'est pas assez forte.

Mr CLAUDET évoque la demande du tir à l'arc pour utiliser le terrain annexe du football. Une réunion est prévue pour étudier les règles de sécurité.

Mme HELLEBOUT demande si les professionnels vont payer le dépôt en déchetterie : c'est à l'étude.

Mr DEVRESSE évoque le problème des dépôts sauvages des belges dans Vireux. Pour le tri des biodéchets, un partenariat avec LEDA va être étudié.

Des informations sont demandées à Monsieur Le Maire sur les dossiers Radio Fugi et le projet industriel à Givet.

Mr Le Maire explique que la commission économique de la communauté de communes a rempli son rôle d'aider à développer des projets industriels. Toutes les procédures ont été respectées et il faut attendre le résultat de l'enquête publique au cours de laquelle chacun pourra émettre un avis. Mme GUMEZ informe que lors du vote à la communauté de communes, le dossier présenté n'a jamais fait état d'un incinérateur. L'avenir du projet est dans les mains de la ville de Givet qui signera ou pas le permis de construire.

Concernant Radio Fugi, c'est une radio associative qui avait refusé de fusionner avec Radio Panache et qui est subventionnée tous les ans par la communauté de communes. La subvention n'avait cessé d'augmenter. La communauté de communes veut se désengager et laisse 6 mois à la radio pour trouver des financements. RVM a un projet de fusion en conservant le personnel qui a déjà demandé des ruptures conventionnelles pour certains.

Concernant l'éboulement à Charlemont, les travaux de construction ont été mal réalisés.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h40.

En mairie, le 05/02/2024

La secrétaire

Mme GUMEZ Sandrine



